



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- 1- Chaque client (groupe ou individuel) s'engage à respecter le règlement intérieur par la signature de ce document.
- 2- SAS CLP La Marina se réserve le droit de demander à ses clients leur pièce d'identité.
- 3- Chaque joueur déclare être en bonne condition morale et physique pour pratiquer le paintball.
- 4- Une autorisation parentale est exigée pour les 12-18 ans.
- 5- Bien que la peinture soit des billes à l'eau, la SAS CLP La Marina ne serait être tenue pour responsable de la dégradation ou salissure des vêtements des joueurs ou spectateurs durant la prestation.
- 6- Les personnes ne pratiquant pas l'activité de Paintball sont priées de rester à l'extérieur des filets à une distance de 2 à 5m.
- 7- Il est formellement interdit aux spectateurs ou aux joueurs de soulever les filets de protection et de se rendre sur le terrain sans y être autorisés.
- 8- La consommation d'alcool avant ou pendant l'activité est **INTERDITE** ; Le taux d'alcoolémie peut être contrôlé par les encadrants des activités.

**SECURITE**

Par la signature de ce présent règlement toutes les personnes s'engagent à respecter les consignes de sécurité de ce règlement et celles données par le personnel pendant le briefing de début de jeu, et ceci pendant toute la durée de l'activité.



Chaque individu s'engage à cesser immédiatement sa participation et à informer l'encadrement si, à un moment donné, il sent ou observe la présence d'un risque inhabituel ou une situation dangereuse ou s'il constate une dégradation de son aptitude physique, émotionnelle ou mentale qui l'empêche de continuer l'activité.

La SAS CLP La Marina n'assume aucune Responsabilité des personnes et des effets personnels si les consignes de sécurité ici énumérées, et indiquées lors du briefing des encadrants ne sont pas respectées.

La SAS CLP se réserve le droit de porter plainte contre tout client se retrouvant accidenté suite au non-respect des consignes de sécurité.

- A- Port du masque obligatoire sur la zone de jeu
- B- Interdiction de tirer sur une personne à moins de 7 mètres
- C- Obligation de mettre le bouchon du canon avant de quitter la zone de jeu et en cas d'arrêt de jeu
- D- Interdiction de soulever les filets de protection
- E- Interdiction de tirer vers quelqu'un qui ne porterait pas de masque, même au travers des filets

**ASSURANCES**

La SAS CLP La Marina est assurée en Responsabilité Civile auprès de ALLIANZ sous le numéro de police CA000000255980.

Attention ce sport peut ne pas être pris en charge par votre Responsabilité Civile c'est pourquoi nous vous conseillons de vous renseigner au préalable pour garantir votre couverture par votre Responsabilité Civile Individuelle ainsi que l'Individuelle Accident.

**SANCTIONS**

La SAS CLP La Marina se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité ci-dessus énumérées et également énoncées par les encadrants.



**ACCEPTATION**

L'accès aux prestations de Paintball de la SAS CLP La Marina entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Il implique aussi l'acceptation des risques liés à cette activité. Toute personne qui viendrait à se blesser en enfreignant les principes de sécurité ne pourrait tenir pour responsable : ni la SAS CLP La Marina, ni le propriétaire du terrain, ni la Mairie du lieu de l'activité.

Dans sa globalité, elle ne pourrait prétendre à aucun remboursement quel qu'il soit.

**Je soussigné**

**Nom** .....

**Prénom** .....

**Téléphone** .....

**Mail** .....

**Age** .....

**Certifie avoir lu et compris le présent règlement et m'engage à le respecter, Kourou, le**

**Signature**